

Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice-Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bois EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 13 OCTOBRE2020 SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

20-129

OBJET: Désignation des représentants au sein de FRANCE STATION NAUTIQUE

Membres en exercice	90
Présents titulaires	74
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	15
Absents	1

Votants	89
Abstention	0
Suffrages exprimés	89
Pour	89
Contre	

Présents:

Caroline ADOMO (jusqu'à la délibération n°20-137), Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Jacques Alain BENISTI, Éric Thomas Sylvain BERRIOS, BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER (jusqu'à la délibération n°20-137), Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mary France PARRAIN, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL

Représentés:

Christian CAMBON représenté par Marie-Hélène MAGNE, Rodolphe CAMBRESY représenté par Charles ASLANGUL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Delphine FENASSE représentée par Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Nassim LACHELACHE représenté par Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Bénédicte MARETHEU représentée par Thomas BERRUEZO, Déborah MUNZER (à partir de la délibération n°20-137) représentée par Jacques J.P. MARTIN, Michel OUDINET représenté par Philippe BEGAT, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVE, Germain ROESCH représentée par Sylvain BERRIOS, Igor SEMO représenté par Hervé GICQUEL, Aurore THIROUX représentée par Sophie AMAR, Annick VOISIN représentée par Pierre LEBEAU

Absents:

Caroline ADOMO (à partir de la délibération n°20-137), Christian FAUTRE

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20201013-DEL20-129-DE Date de télétransmission : 14/10/2020 Date de réception préfecture : 14/10/2020

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS <u>SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020</u>

OBJET: DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE FRANCE STATION NAUTIQUE

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1,

VU les statuts de l'association « FRANCE STATION NAUTIQUE »

VU son règlement intérieur,

VU la convention du 3 décembre 2016 conférant le label « France Station Nautique » à la CAVM et à son Conseil de Station

CONSIDERANT que Paris Est Marne & Bois s'est substitué à l'ancienne CAVM,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant,

CONSIDERANT que pour assurer, dans les meilleures conditions la représentation du Territoire au sein de cette association, il convient de désigner également un délégué suppléant,

DELIBERE

ARTICLE 1:

DECIDE de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Territoire au sein de France Station Nautique

Sont candidats:

THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	ste
Titulaire	Suppléant
Virginie TOLLARD	Charlotte LIBERT-ALBANEL

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 89

- Abstention: 0

- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 89

- MAJORITE ABSOLUE: 45

A OBTENU: 89

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20201013-DEL20-129-DE Date de télétransmission : 14/10/2020 Date de réception préfecture : 14/10/2020 **ARTICLE 2:**

DESIGNE, en qualité de représentants du Territoire du Territoire au sein de France Station Nautique

Liste		
Titulaire	Suppléant	
Virginie TOLLARD	Charlotte LIBERT-ALBANEL	

ARTICLE 3:

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

e Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 1410 (2020

est exécutoire à la date du AM (10 (2026

en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le 14 1 10 (2020